

11 juil 2008 -11:25

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juillet 2008](#)

Bonus à l'emploi

Bonus à l'emploi augmenté pour les salariés ayant un bas salaire

Bonus à l'emploi augmenté pour les salariés ayant un bas salaire

Sur proposition de Mmes Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui augmente le bonus à l'emploi pour les bas revenus de 32 euros par mois. Le projet exécute l'article 76 de la loi-programme du 8 juin 2008 qui prévoit, à partir du 1er octobre 2008, une augmentation complémentaire du bonus à l'emploi de 32 euros par mois. L'augmentation de 32 euros décroît progressivement et s'annule lorsque le revenu minimum mensuel moyen garanti atteint 300 euros de plus que le salaire minimum mensuel.

(*) modifiant l'arrêté royal du 17 janvier 2000 pris en exécution de la loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi sous la forme des cotisations personnelles de sécurité sociale aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et à certains travailleurs qui ont été victimes d'une restructuration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>